

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2014

Le vingt-sept novembre deux mille quatorze à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Breau et Salagosse, régulièrement convoqué s'est réuni dans les lieux habituels de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DURAND, Maire.

Étaient présents : DURAND Alain, PIALOT Pierre, RECOLIN Serge, DESCHAMPS Jean-Claude, COMBERNOUX Samuel, DUPONT LAMOUREUX Suzanne, TOUCHE Bernard, PEYRE Serge

Étaient absents excusés : Sandrine DUMAS, HAAS VIGNERON Sandrine donne procuration à Pierre PIALOT, Yves MARTIN donne procuration à DURAND Alain

Madame Suzanne LAMOUREUX est nommée Secrétaire de Séance.

ORDRE DU JOUR :

Lecture est donnée du compte rendu de la précédente séance. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Quelques précisions sont données :

- Monsieur le maire donne des précisions sur le parking de Serres : le géomètre est venu banaliser les terrains de Messieurs Goubin et Robert lesquels ont signé les actes. Le dossier est parti au cadastre de Nîmes pour nouvelle numérotation des parcelles. Il rappelle que les terrains ont été cédés à titre gratuit.
- Monsieur le Maire informe que la subvention au titre des amendes de police nous a été mandatée pour un montant de 13 420.31 €. Les travaux de la rue de l'école devraient débiter au printemps.
- Le Maire donne des précisions sur l'affaire Chassefière : pour l'action en justice Monsieur Chassefière qui s'est retiré en date du 02/09/2014 doit 500 € à la Commune et à ERDF. En ce qui concerne l'action pénale elle suit toujours son cours.
- En ce qui concerne les trous au stade, le Maire informe que le personnel technique a fait le nécessaire, les trous ont été rebouchés.
- Monsieur le Maire informe de son inquiétude quant au marché de Bréau. Il insiste et invite son conseil municipal à faire un effort pour trouver des commerçants. Monsieur Recolin propose qu'une personne prenne en charge le dossier.

ORDRE DU JOUR :

1/ TAXE AMENAGEMENT

Le Maire informe de la reconduction tous les 3 ans de la délibération sur la taxe d'aménagement. Il rappelle que cette taxe d'aménagement a été instituée en 2011 à un taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal. Il explique qu'à chaque construction et selon divers critères (superficie, etc...) cette taxe de 5% est mise en place. Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler la taxe d'aménagement à un taux de 5%.

2/ ETAT DES PRODUITS IRRECOUVRABLES 2014

Monsieur Le Maire rappelle que le comptable du Trésor Public n'a pas pu procéder au recouvrement exceptionnel du titre de recette porté sur l'état annexé en raison des motifs énoncés sur lesdits états, d'un montant de 1135.08 €. Le Maire informe que la Commune doit payer la totalité mais que la partie assainissement sera remboursée par le SIVOM pour un montant de 567.47€.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cet état à caractère exceptionnel d'un montant de 1135.08 €.

3/ TABLEAUX HARRY SEGUELA

Monsieur le Maire informe son conseil municipal d'une délibération prise en 2001 laquelle précisait l'accord du conseil municipal quant à la succession des tableaux de Harry Séguela pour un montant estimé à 30 490€ sur la totalité des tableaux. Après renseignement auprès de la Trésorerie la Commune peut vendre les tableaux au prix qui lui convient il suffit que la totalité de la vente des tableaux fassent 30 490€.

Interruption de séance : Monsieur le Maire donne la parole à Mme Christine Capiou. Madame Capiou propose l'organisation de petites expositions pendant les week-ends des mois de Juillet et Août, avec possibilité d'acheter les tableaux exposés sans y mettre de prix. Le Maire reprend la parole et propose de créer une commission : M. Durand, Monsieur Pialot et Mme Capiou Christine en feront partis. Monsieur Recolin demande à ce que la perceptrice soit interrogée sur la forme de cette vente (pas de prix sur les tableaux). Monsieur le Maire l'informe que la Trésorière se

renseigne et doit nous tenir informé. Il est rappelé que les tableaux sont actuellement entreposés chez Monsieur Deschamps. A voir donc pour assurance et autre local pour les stocker.

3/ DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Maire présente 2 demandes de subvention : la « Ligue Nationale contre le Cancer » « l'Association pour le Développement des soins palliatifs dans le Gard ». Le conseil municipal s'est prononcé sur toutes les demandes de subvention à caractère nationale etc... et a décidé de ne rien leur attribuer.

QUESTIONS DIVERSES

- Reprises de concessions en état d'abandon :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pierre Pialot en charge de ce dossier. Il explique de la décision de lancer une procédure de reprise des concessions en état d'abandon afin d'améliorer l'aspect actuel des cimetières et de récupérer des places sur des concessions qui seraient en état d'abandon. Il informe que la procédure est longue : 3 ans. Il informe également qu'au cimetière catholique une tombe appartenant à une demoiselle qui aurait été la première institutrice de l'école de Bréau pourrait être mise en valeur. Lecture est donnée de la lettre de Madame Madeleine Vitry.

- Repas de fin d'année :

Monsieur le Maire rappelle que le repas de fin d'année n'aura pas lieu cette année en collaboration avec le Club Lou Rossignol. Il est prévu le Jeudi 11 Décembre 2014 à partir de 12h à la salle de l'Enclos. Il informe qu'une tombola comme chaque année sera mise en place et que la recette sera versée à l'Association des parents d'élèves qui au mois de Janvier 2015 proposera 5 mardis des activités aux enfants de l'école dans le cadre des activités périscolaires.

- Parking Serres le Haut :

Monsieur Serge Peyre repose le problème du véhicule stationné sur une place à Serres le Haut. Ce fourgon gêne la population de Serres le Haut. Monsieur le Maire l'informe que le nécessaire a été fait auprès de la gendarmerie qui ne peut rien faire. Monsieur le Maire invite Monsieur Serge Peyre à venir avec lui à la gendarmerie.

- Chemin de randonnée du Pays Viganais :

Madame Suzanne Lamouroux informe de la préparation du cartoguide de randonnée du Pays Viganais qui répertoriera tous les chemins (350 pour 16 communes). Pour cela, une convention de passage doit être signée. Elle donne l'accès aux chemins, s'engage à les entretenir et dégage le propriétaire de toute responsabilité. (à confirmer et à revoir au prochain conseil)

- Cap de Bréau : Madame Suzanne Lamouroux informe de la difficulté de se garer au Cap de Bréau. Elle souligne la possibilité d'acquérir le terrain de Boissière afin d'y construire un parking. Monsieur le Maire l'informe qu'actuellement le budget ne permet pas d'investir dans ce projet (acquisition terrain, travaux, etc...). Selon Samuel Combernoux ce projet ne permet pas de servir un accès public. Effectivement, le problème se pose pour les administrés venant à Bréau 1 mois sur 12.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 40.